

Programme d'éducation syndicale

Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec
2020-2021

L'éducation syndicale :

Un outil de solidarité efficace et à notre portée



Introduction

Composé de travailleurs et travailleuses des régions Mauricie et Centre-du-Québec, le Conseil régional peut s'impliquer avec succès dans la vie régionale en appuyant et représentant les affiliés à toutes les occasions où leurs conditions de vie et de travail sont en cause.

Au Conseil régional, les militants et militantes des syndicats affiliés peuvent se rencontrer pour partager leurs expériences, leurs problèmes et trouver des solutions. Le Conseil régional est un lieu d'échanges, de solidarité, d'entraide.

L'éducation est l'outil qui nous permet de devenir de meilleurs délégués et déléguées, de meilleurs militants et militantes, des personnes mieux informées et plus engagées dans la défense des travailleurs et des travailleuses.

Pour être en mesure de mieux défendre les griefs, pour savoir comment mener une négociation, pour identifier correctement les risques à la santé et trouver des solutions pour améliorer notre vie démocratique, pour représenter et défendre adéquatement un membre qui a des problèmes de réclamation à l'assurance-emploi ou en accident de travail, le Conseil régional croit que l'éducation est un service essentiel qui est mis à votre disposition.

Nous devons remercier particulièrement les membres du comité d'éducation pour tout le travail accompli et nous sommes fiers de vous présenter le programme d'éducation 2020 - 2021 du Conseil régional.

Syndicalement,
Le président,

Marc St-Cyr

Table des matières

L'organisation de l'éducation	- 5 -
L'offre de formation	- 6 -
Information générale sur les sessions de formation	- 6 -
Le coût des sessions.....	- 6 -
L'horaire	- 7 -
La taille des groupes	- 7 -
Soutien financier de la CNESST	- 7 -
Soutien du Fonds de solidarité de la FTQ.....	- 7 -
Politique de remboursement.....	- 8 -
Les choix pédagogiques de la FTQ.....	- 10 -
1. Pour l'amélioration des conditions de travail.....	- 11 -
L'Utilisation des médias sociaux dans nos structures syndicales.....	- 11 -
Négociation collective.....	- 11 -
2. Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail	- 12 -
Introduction à la santé et sécurité du travail	- 12 -
Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux	- 12 -
Prévenir l'épuisement professionnel.....	- 13 -
Réclamation à la CNESST	- 13 -
Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation.....	- 13 -
Enquête d'accident.....	- 14 -
Alerte aux décibels	- 14 -
Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation.....	- 14 -
3. Pour mieux s'entraider	- 15 -
Délégués sociaux, relation d'aide	- 15 -
La prévention du suicide : l'action syndicale en milieu de travail	- 15 -
Journée-ressources pour les déléguées sociales et les délégués sociaux	- 16 -
Formation complémentaire.....	- 16 -
4. Pour préparer l'avenir	- 17 -
Prendre en main sa retraite	- 17 -
5. Pour mieux saisir le monde	- 18 -
Le calcul des coûts dans le processus de négociation	- 18 -
La négociation collective et le contexte économique de l'entreprise	- 19 -
Fiche d'inscription du Conseil régional FTQ *	- 21 -
Fiche d'inscription de la FTQ *	- 22 -

*La fiche d'inscription du Conseil régional FTQ (page 21) convient pour les choix de cours des volets 1 à 4 alors que la fiche d'inscription de la FTQ (page 22) est utilisée pour les cours du volet 5.

L'organisation de l'éducation

au Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec

Responsable à l'éducation

David Maden
514 757-8047
dmaden@ftq.qc.ca

Adjointe administrative

819 378-4049
crftqmcq@ftq.qc.ca

Comité d'éducation

du Conseil régional FTQ
Mauricie et Centre-du-Québec

David Maden	Conseiller régional FTQ
Marc Renaud	Vice-président Unifor 700
Audrey Charpentier	Coordonnatrice du réseau des délégués sociaux
Jannick Vallières	Vice-président du conseil régional

L'offre de formation

du Conseil régional FTQ MCQ

L'offre de formation du Conseil régional FTQ MCQ couvre cinq grands volets où nous retrouvons différentes formations liées à nos pratiques syndicales d'intervention :

1. Pour l'amélioration des conditions de travail
2. Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail
3. Pour mieux s'entraider
4. Pour préparer l'avenir
5. Pour mieux saisir le monde

On y retrouve d'abord les formations qui sont déjà prévues durant la prochaine année, soit de septembre 2019 à la fin de juin 2020. Puis, on y présente les formations qui sont disponibles sur demande.

Formation sur demande

Comme les besoins varient d'une année à l'autre, il est impossible de prévoir des dates pour toutes les formations offertes par le Conseil régional FTQ MCQ. Plusieurs formations identifiées dans le programme sont toutefois disponibles sur demande d'un ou de plusieurs syndicats affiliés. La demande peut être faite au responsable à l'éducation du Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec.

Information générale sur les sessions de formation

L'information qui suit concerne la majorité des sessions de formation. Des conditions ou des exigences particulières peuvent être indiquées pour certaines formations. De plus, plusieurs formations bénéficient d'un soutien financier ou n'occasionnent aucuns frais, ce qui est précisé dans la section sur les coûts de formation.

Toute annulation d'inscription doit être faite au moins dix jours avant le début de la formation sans quoi les frais d'inscription seront exigés.

Le coût des sessions

- 35 \$ pour un cours de 1 jour	45 \$ pour un cours compensable de 1 jour
- 55 \$ pour un cours de 2 jours	85 \$ pour un cours compensable de 2 jours
- 75 \$ pour un cours de 3 jours	90 \$ pour un cours compensable de 3 jours

L'horaire

Les formations débutent à 9 h la première journée et finissent vers 16 h 30.

La taille des groupes

Le nombre de places pour les sessions spécialisées est limité à 20 personnes, et parfois moins, selon la complexité de la formation.

Soutien financier de la CNESST

La FTQ reçoit une subvention de la CNESST pour la formation syndicale en santé et sécurité du travail, qu'elle redistribue équitablement à tous ses affiliés sous forme d'aide financière directe. Chaque syndicat ou conseil régional se voit octroyer une enveloppe qu'il peut utiliser pour organiser les cours de base de la FTQ, ses propres cours ou une formation « sur mesure ». Dans ces derniers cas, il doit d'abord déposer l'ensemble de la documentation auprès du service de l'éducation de la FTQ, qui se chargera de faire reconnaître le contenu du cours par la CNESST.

Soutien du Fonds de solidarité de la FTQ

Par le biais de ses programmes de formation économique et financière, le Fonds de solidarité FTQ contribue, en conformité avec sa mission, à favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie, ce qui leur permet d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec. C'est dans le même esprit que le Fonds de solidarité FTQ est associé au service de l'éducation de la FTQ pour les formations qui s'inscrivent dans ses mandats.

En plus de sa collaboration à la réalisation de plusieurs formations, dont certaines données conjointement avec la FTQ, le Centre de formation économique du Fonds de solidarité supporte financièrement les formations à caractère économique offertes par la FTQ. Ces formations sont identifiées dans le programme par le logo du Fonds.



Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formation organisés par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ

Les frais remboursés sont les suivants :

1. 100 % du salaire des formateurs et des formatrices

Le salaire des équipes de formation est remboursé exclusivement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus dans le salaire. Une formatrice ou un formateur qui est permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil n'est pas admissible à ce remboursement.

2. 75 % du salaire des participants et des participantes

Le salaire est défrayé uniquement à la section locale, au syndicat ou au conseil. Les avantages sociaux peuvent être inclus, excluant toutefois les majorations pour le temps supplémentaire. Le salaire doit correspondre à l'horaire normal de travail du participant ou de la participante, soit celui qu'il ou elle aurait reçu, n'eût été sa participation à la formation, moins les heures supplémentaires. Ne participante ou un participant qui est un employé permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil ou un dirigeant ou une dirigeante qui occupe un poste à temps plein n'est pas admissible à cette politique de remboursement.

3. Transport

Les déplacements sont indemnisés à raison de 0.50 \$ le kilomètre selon les barèmes du Fonds sur les distances routières. Les frais pour le transport en taxi, en train et en autobus sont remboursés sur présentation d'un reçu. Il est à noter que le Fonds encourage le covoiturage seulement lorsque le fait de prendre l'avion réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas et salaire) et/ou si la participante ou le participant habite à plus de 600 km (aller). Il est à considérer que le billet doit alors être réservé suffisamment à l'avance, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. Les frais suivants sont également indemnisés : a. le kilométrage entre la résidence et l'aéroport; b. les frais de transport entre l'aéroport et le lieu de l'activité (avec reçus); c. les frais aéroportuaires (avec reçus). Advenant le cas où la participante ou le participant utilise son automobile, et ce, malgré les consignes précédentes, le Fonds remboursera le scénario le moins coûteux entre le fait de prendre l'avion ou l'automobile (temps de voyage et autres frais inclus).

4. Hébergement

Lorsque l'activité de formation se déroule à plus de 200 km aller/retour du lieu de résidence de la participante ou du participant, les coûts de séjour à l'hôtel peuvent être défrayés sur présentation d'une facture, à l'exception des dépenses d'ordre personnel, à savoir les appels téléphoniques, le minibar, le nettoyage à sec, etc. De plus, si la participante ou le participant décide de séjourner dans un autre hôtel que celui suggéré, le Fonds rembourse alors jusqu'à concurrence du prix négocié avec l'hôtel proposé.

5. Allocation de repas

Lorsqu'une activité oblige les participantes et les participants à prendre un repas à l'extérieur et lorsque ce repas n'est pas déjà fourni, ils peuvent réclamer un remboursement, sans pièce justificative, sous forme de per diem, de la façon suivante :

- a) Déjeuner (maximum de 14 \$);
- b) Dîner (maximum de 23 \$);
- c) Souper (maximum de 36 \$).

Pour toute question quant à l'interprétation de cette politique, veuillez communiquer avec le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ au :

514 383-8383 ou sans frais au 1 800 361-5017

Les choix pédagogiques de la FTQ

Le Guide des méthodes pédagogiques utilisées par la FTQ présente les principes de base, les méthodes et les outils pédagogiques qui encadrent le travail de l'équipe de formation et qui sont au cœur des formations et des perfectionnements des formateurs et des formatrices formés par la FTQ. Le projet éducatif de la FTQ s'appuie sur un principe directeur qu'on résume par l'expression « Partir du connu pour aller vers l'inconnu » qui est caractérisée, entre autres, par les éléments suivants :

- **Partir du groupe** : Cela signifie ne pas être au-dessus du groupe, reconnaître et mettre en valeur l'expérience de chacune des personnes; c'est faire confiance au groupe et à sa capacité de trouver ensemble des solutions pour améliorer leur sort.
- **Offrir une formation donnée par les pairs** : Nous privilégions l'utilisation de formateurs et de formatrices issus du milieu syndical afin que les contenus de formation et la façon de les diffuser soient liés aux réalités des milieux de travail et conformes aux orientations et aux valeurs du mouvement syndical.
- **Travailler en coanimation** : Ceci permet de mettre en valeur le travail d'équipe et la solidarité et de mieux répondre aux besoins et aux intérêts du groupe.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et permettent la participation du groupe et la mise en valeur de son expérience. Si les connaissances nécessaires à nos pratiques syndicales sont essentielles, la façon de les transmettre, la formation pédagogique des nouveaux formateurs et des nouvelles formatrices, de même que leur perfectionnement sont au cœur du travail du service de l'éducation de la FTQ.

1. Pour l'amélioration des conditions de travail

Défendre, informer et bâtir la solidarité de nos membres résumant sommairement le travail syndical quotidien des militantes syndicales et des militants syndicaux. Pour bien faire ce travail, il importe que ces personnes développent les compétences, les connaissances et les comportements essentiels pour y arriver.

L'Utilisation des médias sociaux dans nos structures syndicales

Sur demande

Même si les médias sociaux sont de plus en plus présents dans notre quotidien, il n'est pas dit pour autant que la plupart d'entre nous connaissent leur fonctionnement. De plus, il y a encore beaucoup de réserve de la part de nos membres face à ces nouveaux moyens de communication. Pourtant, les médias sociaux sont perçus dans plusieurs milieux comme des outils de communication, d'information, de rapprochement et de partage. De plus en plus, les organisations se servent de ces outils pour informer et pour mobiliser leurs membres ainsi que pour susciter des débats.

Le mouvement syndical a tout intérêt à se servir de ces médias pour porter son message, pour rejoindre les membres, pour introduire des débats et pour ainsi se donner un outil complémentaire à une plus grande démocratie.

Plus particulièrement, le cours de base s'adresse aux personnes responsables, pour leur syndicat, de l'animation de la vie syndicale par le biais des médias sociaux et poursuit les objectifs suivants :

- Comprendre les enjeux, les avantages, les risques et les craintes entourant les médias sociaux dans une organisation;
- Outiller les syndicats dans l'utilisation des médias sociaux.

Coût : 55 \$

Négociation collective

23, 24 et 25 septembre 2020

Ce cours vise à aider les membres des comités de négociation locaux à mieux s'organiser dans le cadre de la négociation d'une convention collective de façon à pouvoir jouer un rôle actif lors des négociations. Le cours permet aussi d'informer les membres du comité de négociation sur les diverses tendances ou pratiques de négociation. Enfin, le cours veut mettre de l'avant la légitimité des demandes syndicales et l'importance de l'implication des membres dans le processus de négociation.

Coût : 75 \$

2. Pour de meilleures conditions de santé et sécurité au travail

Le dossier de la santé et sécurité du travail a toujours été l'une des grandes préoccupations de la FTQ et la formation syndicale est un moyen privilégié pour susciter l'action directe dans nos milieux de travail, tant du côté de la prévention que de la réparation. L'offre de formation du Conseil régional FTQ MCQ a pour objectif d'outiller les militantes et les militants afin qu'ils puissent agir dans leur milieu, tant auprès de leurs membres que des employeurs.

À noter que les formations en santé et sécurité sont subventionnées par la CNESST et que les salaires des participants seront remboursés aux sections locales.

Introduction à la santé et sécurité du travail

28, 29 et 30 octobre 2020

Ce cours s'adresse particulièrement aux délégués d'atelier, aux membres des comités de santé-sécurité au travail ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes des sections locales. Les objectifs sont les suivants :

- Prendre conscience de la situation que nous vivons dans nos milieux de travail et tenter de découvrir qui en est responsable.
- Se familiariser avec le contenu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements qui en découlent.
- Comment structurer notre action syndicale en santé-sécurité afin de mieux prévenir les lésions professionnelles.

Coût : 90 \$

Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux

Sur demande

Ce cours de base en santé et sécurité du travail vise notamment à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail

En plus d'approfondir quelques aspects en santé et sécurité du travail, afin de mieux sensibiliser leurs milieux de travail aux divers problèmes vécus par les femmes, le cours aide à développer l'argumentation de ces dernières pour que la structure syndicale intègre mieux la santé et la sécurité des travailleuses.

Coût : 85 \$

Prévenir l'épuisement professionnel

30 avril 2021

Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation.

Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation se détériore.

Coût : 45 \$

Réclamation à la CNESST

13, 14 et 15 mai 2021

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation à la CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer par rapport aux employeurs et à la CNESST.

Coût : 90 \$

Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation

9, 10 et 11 décembre 2020

Le but de ce cours est d'outiller les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolutions des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais facile à gérer et à régler.

Coût : 90 \$

Enquête d'accident

4 et 5 février 2021

Ce cours de base vise à équiper les responsables de toutes les sphères syndicales, ex. : délégué syndicale, délégué social, délégué SST, etc. afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolutions des cas de harcèlement psychologique, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais facile à gérer et à régler.

Coût : 90 \$

Alerte aux décibels

17, 18 et 19 mars 2021

Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite des divers types de bruit, des effets et des moyens de réduire l'exposition. Ce cours aide à élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit et fournit un programme d'aide à celles atteintes de surdité. On explique également le processus d'indemnisation des travailleurs et travailleuses atteints de surdité professionnelle.

Coût : 90 \$

Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation

Sur demande (trois jours) (juridiction fédérale)

Le but visé par ce cours est d'outiller les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions réglementaires pertinentes du Code canadien du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation de la violence en milieu de travail à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolution des cas de violence en milieu de travail, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers particuliers.

3. Pour mieux s'entraider

Près de 3 000 délégués sociaux et déléguées sociales constituent le réseau syndical d'entraide de la FTQ dans toutes les régions du Québec. Depuis sa mise sur pied au début des années 1980, la société et nos milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, d'endettement, de violence et de détresse, eux, persistent. Et nos membres vivent toujours des difficultés et des moments de détresse.

Délégués sociaux, relation d'aide

11, 12 et 13 novembre 2020

Lorsque des compagnons ou des compagnes de travail vivent des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, des problèmes familiaux, d'endettement ou de santé mentale, il faut réagir.

Ce cours nous prépare à assumer cette tâche dans nos syndicats. On y apprend notre rôle et ce qu'est une relation d'aide. On y découvre les ressources du milieu pour mieux faire notre travail de référence. Enfin, on discute de l'implantation d'un programme de délégués sociaux et déléguées sociales dans nos milieux de travail.

Ce cours s'adresse aux dirigeant(e)s de sections locales et aux militant(e)s qui désirent venir en aide à leurs compagnons et compagnes de travail.

Coût : 75 \$

La prévention du suicide : l'action syndicale en milieu de travail

2 octobre 2020

Les délégués sociaux peuvent être confrontés à des appels à l'aide de membres qui vivent des situations personnelles difficiles, et parfois même une détresse profonde les amenant à penser au suicide. Cette formation vise à former des personnes qui peuvent agir dans leur milieu de travail, pour aider les personnes qui vivent de telles situations de détresse ainsi que pour informer et sensibiliser le milieu de travail à la problématique du suicide.

Coût : 35 \$

Journée-ressources pour les déléguées sociales et les délégués sociaux

28 mai 2021

Cette journée permettra de faire une mise en commun des ressources utilisées pour les différentes problématiques que nous rencontrons dans nos milieux de travail. Quelques responsables d'organismes viendront nous expliquer leurs services.

Coût : 35 \$ par jour

Formation complémentaire

9 avril 2021

Cette journée de formation sert à approfondir une problématique donnée, laquelle vous sera dévoilée quelques temps avant la tenue du cours.

Coût : 35 \$

4. Pour préparer l'avenir

« Seul le mouvement syndical a la force et l'indépendance nécessaires pour bien représenter tous les participants et toutes les participantes d'un régime de retraite. »

Déclaration politique adoptée au congrès de 2001

Ces sessions visent à leur permettre de mieux comprendre comment assurer la sécurité du revenu à la retraite de nos membres, de négocier des dispositions pour améliorer cette sécurité du revenu et de prendre notre place pour administrer les régimes de retraite dans l'intérêt de nos membres, tant sur les plans financier et économique qu'environnemental.

Prendre en main sa retraite

Sur demande (deux jours)

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite ? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques, dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'aptitude. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée.

Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

5. Pour mieux saisir le monde

Ces sessions visent à accroître les compétences de leadership des participants et des participantes, tout comme leurs connaissances, pour mieux influencer les transformations sociales, économiques et politiques. Elles contribuent également à développer leur pensée critique ainsi que leurs habiletés de communication et d'analyse stratégique. Des personnes-ressources issues du milieu universitaire y contribuent en apportant leur expertise sur les principaux enjeux qui touchent les syndicats : renouveau syndical, relations du travail, démocratie et politique, diversité, économie, environnement et mondialisation.

Le calcul des coûts dans le processus de négociation

22 (12 h) au 26 mars 2021 en résidence

La négociation, qu'elle soit dans le cadre du renouvellement de la convention collective ou d'une demande de l'employeur pendant la durée de la convention, nous amène à revoir certaines conditions de travail. Cela implique un travail d'analyse et d'évaluation des coûts liés aux emplois. Salaires, masse salariale, coûts de la convention collective ou encore coûts de main-d'œuvre; ce sont tous des termes qui réfèrent à des réalités différentes et à une facture globale souvent invisible pour les travailleurs.

Ces concepts doivent toutefois être maîtrisés, car les coûts de la convention collective ne se limitent pas aux salaires et l'employeur considère le tout lorsqu'il nous présente ses offres, à la hausse ou à la baisse, ou lorsqu'il réagit à nos demandes. Il faut être en mesure de calculer l'impact de nos demandes monétaires dans le contexte de la vie et de la durée d'une convention collective.

À partir d'un exemple concret constitué d'exercices pratiques, cette formation vise à permettre aux dirigeants de sections locales de construire et de manipuler un chiffrier permettant de calculer les coûts liés à la masse salariale afin de faire les bons choix stratégiques durant le processus de négociation.

Exigences :

- Avoir suivi la formation de base en négociation ainsi que la formation « Comprendre le fonctionnement et évaluer la santé de l'entreprise »;
- Avoir une expérience syndicale d'au moins trois ans;
- Disposer d'un ordinateur portable et d'une souris, à cause de l'apprentissage par étape de l'utilisation du logiciel de calcul;
- Être disponible pour les quatre journées de la formation.

Notes : Les personnes intéressées devront répondre à un questionnaire pour situer leur niveau d'expérience, leur motivation à suivre cette formation et leur niveau de maîtrise du logiciel Excel. Si nous évaluons que le niveau de connaissance du logiciel de certaines personnes est insuffisant, nous leur offrirons de suivre une formation de mise à niveau Excel adaptée à la formation.

Coût : Aucun. La Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formation organisés par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ s'applique (voir p. 9 et 10)

Les inscriptions se font auprès du Conseil Régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec à l'adresse courriel crftqmcq@ftq.qc.ca ou par la poste au 7080, rue Marion Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4. Voir la fiche d'inscription dans le cahier de formation de la FTQ : <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/> ou à la page 22 de ce cahier.

La négociation collective et le contexte économique de l'entreprise

Pour la formation Excel : 21 ou 22 avril 2021, Montréal

Pour l'ensemble de la formation :

- Semaine 1 : 25 (soirée) au 30 avril 2021 en résidence
- Semaine 2 : 9 (soirée) au 14 mai 2021 en résidence

La négociation, qu'elle soit dans le cadre du renouvellement de la convention collective ou en cours de convention, exige de maîtriser de nombreuses compétences. Elle implique un important travail de préparation technique et « politique » afin de bien évaluer la situation économique et financière de l'entreprise de même que l'état des relations du travail avec l'employeur. Les coûts de main-d'œuvre font généralement l'objet d'une négociation serrée, qui permettra ou non de s'entendre avec l'employeur. Il est donc important que le conseiller ou la conseillère soit en mesure de calculer les coûts de la rémunération de la convention actuelle afin de préparer les demandes pour la prochaine convention ou de calculer le coût des demandes de l'employeur en cours de convention. L'utilisation d'un chiffrier de calcul des offres et des demandes s'avère un outil très utile pour effectuer ces calculs.

Enfin, le travail de négociation nécessite une maîtrise de différentes stratégies pour en arriver à conclure la négociation de façon satisfaisante pour les deux parties puisque ces dernières auront à vivre avec le résultat du contenu, mais aussi du climat de la négociation.

D'une durée de deux semaines, avec une pause d'une semaine entre les deux, la formation est dispensée en résidence, sous le mode d'une expérimentation pratique à partir d'un cas concret où le groupe sera divisé en deux parties, l'une représentant l'employeur et l'autre, le syndicat.

Durant la première semaine, on y aborde les différentes dimensions du travail de préparation d'une négociation. On y expérimente une démarche permettant de connaître et d'évaluer le fonctionnement d'une entreprise en faisant le diagnostic de ses grandes fonctions à partir des signes internes et des facteurs externes qui influencent ses décisions. On fait aussi l'apprentissage d'un chiffrier Excel développé par la FTQ et une ressource consultante pour calculer les coûts de la rémunération afin de bien se préparer à la négociation.

La deuxième semaine est essentiellement centrée sur la négociation. À partir d'un cas concret, les participants vont préparer la négociation, tant au niveau concret du calcul du coût des demandes que des stratégies et tactiques qu'ils utiliseront dans le cadre de la négociation qui se déroulera ensuite. On se retrouve donc directement en action dans le cadre d'un jeu de rôle de négociation où les deux parties défendent leur position et tentent de convaincre l'autre partie.

S'adresse aux dirigeants des sections locales ayant suivi la totalité du parcours thématique de formation « Analyse de l'entreprise dans un contexte de négociation ».

Exigence : Le nombre de place étant limité, les responsables des syndicats affiliés sont invités à transmettre la fiche d'inscription des personnes qui sont proposées pour suivre la formation. Le syndicat devra s'assurer de démontrer que la personne proposée a suffisamment d'expérience.

Toutes les personnes devront répondre à un questionnaire pour situer leur niveau d'expérience, leur motivation à suivre cette formation et leur niveau de maîtrise du logiciel Excel.

Les participants seront choisis parmi les personnes proposées par les syndicats affiliés. Ils devront disposer d'un ordinateur portable et d'une souris pour être en mesure de bien assimiler la formation technique sur le logiciel de calcul des coûts de main-d'œuvre. Les modèles de type « tablette » ne fonctionnent pas avec ce type de logiciel.

Une formation Excel obligatoire d'une journée, adaptée au contenu de la formation de la session, est prévue pour les personnes qui ne sont pas familières avec le logiciel Excel ou un chiffrier.

Coût : Aucun. La Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formation organisés par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ s'applique (voir p. 9 et 10)

Les inscriptions se font auprès du Conseil Régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec à l'adresse courriel crftqmcq@ftq.qc.ca ou par la poste au 7080, rue Marion Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4. Voir la fiche d'inscription dans le cahier de formation de la FTQ : <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/> ou à la page 22 de ce cahier.



Fiche d'inscription 2020 – 2021

Cours : _____
Date(s) : _____
Coût : _____
Lieu : _____

Participant(e)	Adresse électronique

Syndicat et section locale : _____

Employeur :

Responsable à contacter :

Numéro de téléphone : _____ (travail)

_____ (résidence)

Le paiement doit être fait à l'ordre du Conseil régional FTQ.

Fiche d'inscription

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

CE FORMULAIRE FAIT FOI DE FACTURE

Titre de la session :

Date(s) : Coût :

PARTICIPANT – PARTICIPANTE

Nom :

Téléphone au travail :

Téléphone au domicile / cellulaire :

Courriel ou adresse postale personnelle où nous enverrons votre lettre de confirmation:

.....

Fonction au sein du syndicat ou du Conseil :

Avez-vous suivi le(s) cours de base requis (exigences) : Oui Non

Allergie(s) / Intolérance(s) alimentaire(s)* :

* Il est de votre responsabilité de nous aviser de toute allergie, intolérance ou restriction alimentaire avant le début de la formation.

PAIEMENT

Chèque joint*, postdaté à la date de début de la formation, libellé à l'ordre du Fonds d'éducation FTQ :

No:

Informations sur la personne responsable du paiement

Nom :

Courriel :

Téléphone :

.....

*Le paiement doit nous parvenir au moins deux semaines avant le début de la formation.

AUTORISATION

Nom du syndicat ou du Conseil :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Cette fiche doit être signée par la ou le responsable à l'éducation du syndicat ou du conseil régional

(voir page 42 dans le programme d'éducation de la FTQ). La liste à jour est aussi disponible sur notre site Internet :

formation-syndicale.ftq.qc.ca/membres-du-comite-deduction. Si personne n'occupe ce poste, la fiche doit être signée par la directrice ou le directeur québécois du syndicat national ou du Conseil régional.

Nom :

Titre : Date :

Signature :

Faire parvenir la fiche d'inscription au moins deux semaines avant le début de la session.

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée environ deux semaines avant la formation.

Par la poste : 7080, rue Marion Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4

Par courriel : Conseil Régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec crtqmca@ftq.qc.ca

Calendrier des formations 2020 - 2021

Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec

Septembre 2020

23, 24 et 25 Négociations collectives

Octobre 2020

2 Prévention du suicide
28, 29 et 30 Introduction à la santé sécurité du travail

Novembre 2020

11, 12 et 13 Délégués sociaux - Relation d'aide

Décembre 2020

9, 10 et 11 Harcèlement psychologique

Février 2021

4 et 5 Enquête d'accident

Mars 2021

17, 18 et 19 Alerte au décibels

Avril 2021

9 Journée complémentaire des délégués sociaux
30 Prévenir l'épuisement professionnel

Mai 2021

13, 14 et 15 Réclamation à la CNESST
28 Journée ressources pour délégués sociaux